



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
28 juillet 2011
Français
Original: anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Dixième session

Changwon (République de Corée), 11-20 octobre 2011

Point 4 a) i) de l'ordre du jour provisoire

**Amélioration des procédures de communication des informations
ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports
à soumettre à la Conférence des Parties**

**Processus itératif relatif à l'évaluation de la mise en œuvre
de la Convention, notamment les indicateurs de résultats
et d'impact, les méthodes et les procédures de présentation de rapports**

Processus itératif: amélioration de tous les indicateurs de résultats et des méthodes associées

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document contient une analyse des observations que les entités soumettant les rapports ont transmises au sujet des indicateurs de résultats et d'autres éléments du processus de présentation de rapports, dans le cadre du processus itératif demandé par la Conférence des Parties dans sa décision 13/COP.9. Il fait suite à la demande que la Conférence des Parties a formulée à sa neuvième session pour que le Secrétaire exécutif, conjointement avec le Mécanisme mondial, rende compte, après le quatrième cycle de présentation de rapports en 2010, de l'efficacité des indicateurs provisoires de résultats et de recommander des améliorations. Il contient également une analyse de divers aspects du processus de présentation de rapports tels que les délais, le renforcement des capacités, le financement, la collecte des données et le contrôle de qualité, et suggère un certain nombre de réaménagements.

Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention réuni à sa dixième session voudra peut-être examiner les recommandations formulées dans le présent document, et proposer que la Conférence des Parties demande à sa dixième session au secrétariat et au Mécanisme mondial d'exécuter les améliorations nécessaires en prévision du cycle de présentation de rapports 2012.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction et généralités.....	1–6	3
II. Perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs de résultats et des méthodes connexes.....	7	4
III. Modifications à apporter à l'annexe financière type et à la fiche de suivi des projets et programmes		21
IV. Améliorations à apporter à la communication d'informations supplémentaires		23
V. Modification des procédures d'établissement de rapports	8–9	23
VI. Conclusions et recommandations.....	10–14	28

I. Introduction et généralités

1. En adoptant le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) («La Stratégie»)¹, la Conférence des Parties a fait siens quatre objectifs stratégiques, à moyen et à long terme, et cinq objectifs opérationnels, à court et à moyen terme. Des indicateurs d'impact visant à mesurer la réalisation des objectifs stratégiques ont également été adoptés dans la décision 3/COP.8, en demandant au Comité de la science et de la technologie (CST) d'affiner ces indicateurs. Un ensemble d'indicateurs pour le suivi de l'application de la Stratégie a été incorporé dans celle-ci mais n'a pas été adopté. Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) a reçu pour tâche de réexaminer cet ensemble d'indicateurs.

2. À la suite de ce réexamen, effectué à la septième session du CRIC sur la base de contributions reçues des Parties, la Conférence des Parties a pris connaissance des versions finales des indicateurs de résultats et des objectifs connexes à sa neuvième session. Elle a décidé d'adopter provisoirement ces indicateurs et les méthodes et procédures connexes² afin d'examiner s'ils étaient efficaces et pertinents pour mesurer les résultats et l'impact en ce qui concerne l'application de la Convention, à la fin du premier cycle de présentation des rapports.

3. Par la même décision, la Conférence des Parties a également prié le secrétariat, conjointement avec le Mécanisme mondial, d'utiliser un processus itératif pour mettre au point des propositions à examiner lors des prochaines sessions de la Conférence des Parties, à partir des dixième et onzième sessions, pour affiner l'ensemble d'indicateurs de résultats et d'impact et les méthodes connexes. Elle a prié le CRIC d'examiner les progrès réalisés dans ce processus itératif au cours de ses sessions et de recommander un ensemble minimum d'indicateurs de résultats pour examen à la onzième session de la Conférence des Parties. Elle a aussi prié le Secrétaire exécutif, agissant conjointement avec le Mécanisme mondial, de rendre compte, après le quatrième cycle de présentation des rapports, en 2010 et 2012, de l'efficacité des indicateurs provisoires de résultats et d'impact, compte dûment tenu du processus du CST visant à examiner et améliorer les indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 ainsi que des propositions mentionnées ci-dessus, et de recommander des améliorations concernant notamment les méthodes et les procédures de présentation de rapports dont il est question dans la décision 13/COP.9, à partir des recommandations faites par les Parties et les autres entités concernées, pour examen et révision éventuelle lors des dixième et onzième sessions de la Conférence des Parties.

4. Le présent document fait suite à la demande formulée à la neuvième session de la Conférence des Parties afin que les observations transmises par les Parties soient analysées et que des améliorations soient proposées. Il s'appuie sur les observations que les entités soumettant des rapports ont faites:

a) Dans la partie «Informations supplémentaires» de leurs rapports, au moyen de laquelle les entités peuvent enrichir la base de données du CRIC sur des problèmes concrets et les obstacles qu'elles rencontrent dans le processus de présentation de rapports et dans le processus itératif concernant les indicateurs de résultats;

b) Au cours de la neuvième session du CRIC et qui sont consignées dans le rapport de cette session³;

¹ Décision 3/COP.8.

² Décision 13/COP.9.

³ ICCD/CRIC(9)/16.

c) Lors de l'atelier organisé à l'intention des centres de référence, telles qu'elles figurent dans le rapport de cet atelier et les rapports des centres de référence sur les leçons de leur expérience⁴, élaborés dans le cadre du projet «Permettre un changement d'orientation concernant le suivi et l'évaluation au titre de la Convention», dont le financement a été assuré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'exécution par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-CMSC).

d) Dans le cadre de l'«Enquête sur les difficultés et les obstacles rencontrés au cours du processus de suivi et d'examen 2010 par les pays Parties qui n'avaient pas présenté leur quatrième rapport national au secrétariat de la Convention au 25 février 2011»⁵, réalisée dans le cadre du projet de système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (système PRAIS) et conformément aux recommandations du CRIC⁶.

5. Par ailleurs, l'expérience acquise par le secrétariat et le Mécanisme mondial dans l'élaboration de la synthèse et de l'analyse préliminaire des renseignements communiqués par les Parties lors du processus de présentation de rapports a aussi été mise à profit pour faire des recommandations concernant les améliorations à apporter à différents aspects et éléments du processus de présentation de rapports.

6. À partir des observations communiquées tant en ce qui concerne l'ensemble d'indicateurs de résultats et les méthodes connexes, que la modification des procédures d'établissement de rapports, qui pourrait prendre effet à compter du prochain cycle de présentation de rapport en 2012, le présent document présente un certain nombre de recommandations concernant les améliorations à apporter. Il est bien entendu toutefois que les changements portant sur le nombre d'indicateurs de résultats ou leur formulation, ainsi que les objectifs connexes ne pourront être apportés qu'à la onzième session de la Conférence des Parties en 2013, dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie, conformément à la décision 3/COP.8.

II. Perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs de résultats et des méthodes connexes

7. Compte tenu de l'analyse préliminaire effectuée par le secrétariat et le Mécanisme mondial, la neuvième session du CRIC a estimé nécessaire d'affiner davantage le cadre régissant le processus de présentation de rapports, y compris les modèles et les méthodes de présentation, afin d'éviter les incohérences dans les données et de remédier aux difficultés constatées dans la mise en œuvre du système⁷. Elle a émis des recommandations tendant à simplifier les modèles de présentation, à développer et préciser les définitions et les méthodes ayant trait à la collecte et au traitement des données, incorporer les observations et explications d'ordre qualitatif dans les modèles afin de compléter les données quantitatives, et convenir de directives précises pour l'analyse préliminaire établie par les institutions de la Convention⁸. Les propositions concernant les tâches futures relatives aux modèles de présentation des rapports, notamment pour les simplifier et y faire figurer des observations qualitatives, ainsi que les points de méthode à clarifier, sont présentées dans les tableaux ci-après. Les directives concernant l'analyse préliminaire établie par les institutions de la Convention font l'objet du document ICCD/CRIC(10)/14.

⁴ Accessibles aux adresses <http://www.unccd.int/prais/> et <http://www.unccd-prais.com/>.

⁵ Disponible aux adresses <http://www.unccd.int/prais/> et <http://www.unccd-prais.com/>.

⁶ ICCD/CRIC(9)/15, par. 92.

⁷ Ibid., par. 82.

⁸ Ibid., par. 83 et 84.

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
1.1	CONS-O-1	Nombre et importance des activités d'information organisées sur le thème de la désertification/ dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS), et synergies entre la DDTS, les changements climatiques et la biodiversité; public touché par les médias traitant de la DDTS et des synergies avec la DDTS	<p>Observations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Difficultés concernant l'objectif fixé pour l'indicateur de résultats CONS-O-1; 2) Utilité peut-être limitée de l'indicateur de résultat CONS-O-1 car mesurer le degré de sensibilisation est une tâche trop complexe et subjective et prend trop de temps; 3) Impossibilité de produire des estimations cohérentes sur la part de la population nationale informée au sujet de la DDTS à l'aide des outils de notification existants; 4) La contribution des acteurs au niveau local en matière de sensibilisation et d'éducation n'est pas apparue suffisamment dans les rapports nationaux; 5) La ventilation des données par année a aussi posé des problèmes. <p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les Parties ont fait part de difficultés à recueillir des données fiables sur le nombre de personnes touchées par les divers médias et ont estimé que du point de vue méthodologique, le risque de fournir des estimations qui ne reposaient pas sur des données fiables était très élevé; 	<p>Recommandations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Il pourrait être nécessaire d'établir des objectifs au plan national au cours du processus itératif et de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie afin de bien rendre compte de la spécificité des pays parties en ce qui concerne la sensibilisation; 2) La contribution des acteurs au niveau local en matière de sensibilisation et d'éducation doit être prise en considération lors du prochain cycle d'établissement de rapports en créant des méthodes appropriées de collecte des données; 3) La méthode de calcul du pourcentage de la population ayant connaissance de la question doit être précisée. <p>Points de méthode particuliers à clarifier après la dixième session de la Conférence des Parties:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Comment mesurer le niveau de sensibilisation? 2) Comment mesurer le nombre de personnes touchées par les médias, notamment pour ce qui est des programmes de télévision et de radio (éviter le double comptage)? 3) En quoi consistent une campagne, un festival, etc.? 4) Quel territoire doit faire l'objet du rapport?

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
1.3	CONS-O-3	Nombre d'organisations de la société civile (OSC) et d'institutions scientifiques et technologiques participant aux processus liés à la Convention	<p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>2) Certaines Parties ont aussi estimé que la question de savoir si les informations relatives aux processus de communication font partie ou non d'une stratégie nationale de communication sur les enjeux environnementaux est trop ouverte et doit être précisée davantage.</p> <p>1) Certaines Parties ont signalé un problème d'accès limité aux jeux de données pertinents (pas de bases de données immédiatement disponibles pour les informations demandées), et donc de quantité de temps et de travail nécessaires pour recueillir les données auprès de multiples acteurs (OSC, IST) qui ne sont pas tenus à des rapports et dont l'action est largement indépendante des centres de liaison nationaux;</p> <p>2) La version actuelle du modèle ne permet l'analyse qualitative de l'information que de façon limitée;</p> <p>3) Un grand nombre d'OSC associées à des programmes ou projets DDTS ne sont pas accréditées par la Conférence des Parties. Il n'est pas judicieux d'exclure ces OSC non accréditées, vu leur contribution importante</p>	<p>5) Qu'entend-on par «participant»?</p> <p>6) Qu'entend-on exactement par «stratégie nationale de communication sur les enjeux environnementaux»? (quels enjeux doivent être abordés pour que la stratégie soit considérée comme telle, à quelles conditions est-elle réputée nationale, et quels sont les liens avec la stratégie de communication sur la Convention?)</p> <p>Recommandation faite à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Le CST est prié de donner des conseils sur les moyens d'intensifier et de rationaliser l'action menée en vue d'accroître la participation des institutions scientifiques et technologiques au processus de la Convention.</p> <p>Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Il faudrait investir plus de temps et de ressources financières dans le suivi systématique et la création d'une base de données pour les OSC et les IST au niveau national pour cet indicateur, en particulier dans les pays vastes et décentralisés, notamment au moyen d'ateliers ou de réunions spécifiques pour la société civile et les institutions scientifiques;</p>

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
			<p>au traitement des enjeux de la DDTS au niveau local;</p> <p>4) Certains pays développés ont fait rapport sur les données relatives aux OSC/IST de leur propre pays, tandis que d'autres ont aussi tenté de fournir des informations concernant les pays bénéficiaires;</p> <p>5) Une question appelant une réponse par «oui» ou par «non» sur la contribution nationale à l'objectif ne convient pas pour évaluer les progrès réels au regard de l'objectif de participation accrue des OSC et des IST aux programmes et projets liés à la DDTS;</p> <p>6) Pour l'évaluation qualitative, certaines Parties ont estimé que la formule «sans importance» ne convenait pas; d'autres ont suggéré une échelle de notation plus quantitative (valeur de 1 à 5 ou de 1 à 10).</p>	<p>2) Le secrétariat pourrait mettre à disposition une base de données simple de démonstration comme modèle d'outil de collecte des données pour faciliter le regroupement des données sur le portail du PRAIS, en vue d'aider les Parties à tenir des registres des OSC et des IST s'occupant de la DDTS. Cette base de données pourrait aussi comporter des indications qualitatives – nom et descriptif succinct des organisations – sur la base d'un modèle élargi, afin de pouvoir mettre en place et gérer une base de données au niveau national et disposer d'éléments qualitatifs à jour sur les types d'OSC et d'IST existants;</p> <p>3) Les directives et les modèles pourraient solliciter plus d'informations sur les dispositions prises au niveau national afin de promouvoir la participation des OSC et des IST au processus de la Convention;</p> <p>4) Une échelle de notation des questions (de «très important» à «sans importance») pourrait être reconsidérée.</p> <p>Points de méthode particuliers à clarifier après la dixième session de la Conférence des Parties:</p> <p>1) Que peut-on comptabiliser comme «organisation de la société civile»? (Les autorités municipales au niveau des régions sont-elles à inclure? Faut-il comptabiliser seulement les OSC accréditées ou la totalité d'entre elles?);</p>

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
	CONS-O-4	Nombre et type d'initiatives liées à la DDTS dans le domaine de l'éducation	<p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Les Parties ont signalé le problème du manque de bases de données suffisantes où prélever l'information;</p> <p>2) Certaines Parties ne savaient pas au juste selon quels critères recenser et notifier les activités éducatives menées par les OSC et les IST. Un problème particulier se posait concernant les activités hors enseignement officiel, mais aussi dans cet enseignement lorsque la participation ou la contribution des OSC et des IST n'était pas officialisée;</p> <p>3) Certains pays développés ont fait rapport sur les données relatives aux OSC et aux IST de leur propre pays, tandis que d'autres ont aussi tenté de compléter par des informations concernant les pays bénéficiaires;</p> <p>4) Une question appelant une réponse par «oui» ou par «non» sur la contribution nationale à l'objectif ne convient pas pour mesurer les progrès réels au regard de l'objectif de participation accrue des OSC et des IST à l'exécution d'initiatives éducatives liées à la DDTS;</p>	<p>2) Quel territoire doit faire l'objet du rapport?</p> <p>Recommandations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Le CST est prié de donner des conseils sur les moyens d'intensifier et de rationaliser l'action menée en vue d'accroître la participation des institutions scientifiques et technologiques au processus de la Convention.</p> <p>Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Un allongement du délai d'établissement des rapports et des ressources financières plus importantes seront nécessaires pour assurer une information complète sur cet indicateur, y compris au moyen d'ateliers et de manifestations spécifiques à l'intention de la société civile et des institutions scientifiques;</p> <p>2) Le secrétariat pourrait mettre à la disposition des Parties une base de données simple de démonstration comme indiqué au titre du point 2 concernant l'indicateur n° CONS-O-3 (colonne de droite);</p> <p>3) Les directives et les modèles pourraient être développés comme indiqué au titre du point 3 (colonne de droite);</p>

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
			5) Pour l'évaluation qualitative, la préférence va à une échelle de notation plus quantitative (valeur de 1 à 5 ou de 1 à 10).	4) Les directives et les modèles pourraient solliciter plus d'informations sur les dispositions prises au niveau national pour inciter les OSC et les IST à mener des activités éducatives sur la DDTS; 5) Une échelle de notation des questions (de «très important» à «sans importance») pourrait être reconsidérée. Points de méthode particuliers à clarifier après la dixième session de la Conférence des Parties: 1) Que peut-on comptabiliser comme «organisation de la société civile»? (Les autorités municipales au niveau des régions sont-elles à inclure? Faut-il comptabiliser seulement les OSC accréditées ou la totalité d'entre elles?); 2) Quel territoire doit faire l'objet du rapport?
2.1 2.2 2.3	CONS-O-5	Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales et régionales qui auront finalisé l'élaboration/la révision de leurs PAN/PASR/PAR alignés sur la Stratégie, compte tenu des informations biophysiques et socioéconomiques, des plans et politiques nationaux et de l'incorporation de ces plans dans les cadres d'investissement	Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat: 1) Certaines Parties ont souligné les limites du modèle actuel s'agissant de rendre compte de l'état d'avancement des PAN. 2) De l'avis de certaines Parties, les aspects qualitatifs de cet indicateur n'ont pas été complètement explorés: les questions appelant une réponse par «oui» ou par «non» ont été jugées insuffisantes pour rendre compte des caractéristiques des PAN adoptés par les différents pays.	Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat: 1) Il conviendrait d'accorder une plus grande place à la présentation d'informations sur l'état d'avancement du PAN dans le cadre du nouveau processus de présentation de rapports, notamment au moyen de questions permettant une plus grande souplesse dans la prise en compte des contextes nationaux particuliers.

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
			<p>3) Plusieurs parties ont répondu aux questions «Votre pays avait-il déjà adopté un PAN avant la Stratégie?» et «Si oui, votre pays a-t-il révisé son PAN dans le cadre de l'alignement de la Stratégie?» en communiquant des éléments valables à la date de présentation du rapport (2010) plutôt que pour la période 2008-2009.</p> <p>4) Pour l'évaluation qualitative, certaines Parties ont suggéré une échelle de notation plus quantitative (valeur de 1 à 5 ou de 1 à 10) comme signalé plus haut.</p> <p>5) La question «Avez-vous bénéficié d'aide externe lors de la formulation et de l'alignement du PAN?» est ambiguë car elle peut aussi renvoyer à l'élaboration des PAN avant l'adoption de la Stratégie.</p>	<p>2) Les directives concernant cet objectif opérationnel doivent être plus précises s'agissant de la période couverte par le rapport.</p> <p>3) Une échelle de notation des questions (de «très important» à «sans importance») pourrait être reconsidérée.</p> <p>4) La question sur l'aide externe devrait être reformulée comme suit: «Avez-vous bénéficié d'aide externe pour l'alignement du PAN ou la formulation d'un PAN aligné?»</p>
2.4	CONS-O-6	Nombre d'accords de partenariat conclus dans le cadre de la Convention entre les pays parties développés/des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et les pays parties touchés	<p>Observations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Certaines Parties ont jugé que le faible niveau de partenariat sur les questions ayant trait à la Convention dont il a été fait part durant le présent cycle d'établissement de rapports n'est pas dû à un manque d'intérêt mais donne plutôt à entendre que l'appui aux pays en développement parties touchés est fourni indépendamment des accords de partenariat existants conclus dans le cadre de la Convention.</p>	<p>Recommandations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Le modèle de présentation des rapports ne devrait pas se limiter aux accords de partenariat expressément établis dans le cadre institutionnel de la Convention mais tenir compte également d'autres partenariats allant dans le même sens que la Convention et les PAN.</p> <p>Commentaire:</p> <p>1) Étant donné que l'indicateur actuellement valable parle seulement d'accords de partenariats établis dans le cadre de la Convention, le modèle actuel ne peut pas être remplacé avant qu'intervienne une modification de l'indicateur lors de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie.</p>

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
2.5	CONS-O-7	Nombre d'initiatives de nature à favoriser les synergies dans la planification et/ou la programmation dans le cadre des trois Conventions de Rio, ou nombre de mécanismes de mise en œuvre commune à tous les niveaux	<p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Certains pays développés ont indiqué qu'ils n'étaient pas certains si l'indicateur devait rendre compte: a) des engagements financiers pris pendant la période considérée, ou b) des projets qui ont reçu un appui financier et qui sont en cours d'exécution pendant la période considérée, ou c) des mécanismes et instruments de planification/d'exécution conjointe qui ont été établis pendant la période considérée.</p> <p>2) Certains pays développés ont aussi mentionné une ambiguïté sur le point de savoir si l'appui dispensé aux organisations régionales ou sous-régionales doit être pris en compte.</p> <p>3) Certains pays développés ont mentionné que l'indicateur est centré actuellement sur l'appui dispensé aux pays parties touchés pour des initiatives de planification/d'exécution conjointe; mais qu'il pourrait aussi concerner des questions se rapportant au contexte national des pays développés.</p>	<p>Il est donc proposé d'ajouter de l'espace à l'emplacement de l'évaluation qualitative pour ces informations supplémentaires.</p> <p>Recommandation faite par la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Une définition claire des initiatives et programmes à prendre en compte dans le calcul de l'indicateur s'impose pour produire des informations plus cohérentes.</p> <p>Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Les directives doivent être rendues plus précises concernant la définition des initiatives propres à favoriser les synergies dans la planification et/ou la programmation dans le cadre des trois Conventions de Rio et des mécanismes de mise en œuvre commune à tous les niveaux. Elles devraient aussi donner des exemples de ce qui peut figurer dans le rapport et de ce qui ne doit pas être mentionné.</p> <p>2) Les directives concernant cet objectif opérationnel doivent être plus précises quant à la période couverte par le rapport.</p>

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
3.1 3.2	CONS-O-8	Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales ou régionales ayant mis en place et appuyé un système national/sous-régional/régional de suivi de la DDTS	<p>4) Certains pays n'ont pas pu déterminer au juste si la réponse à la première question («Avez-vous mis en place des initiatives de planification/programmation conjointe pour les trois Conventions de Rio?») devait correspondre à la situation pour la période 2008-2009 ou à la situation au moment de la présentation du rapport.</p> <p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) La définition actuelle de la notion de «système de suivi, couvrant partiellement la DDTS» laisse trop de place à l'interprétation;</p> <p>2) La définition actuelle de «système de suivi» («Système fondé sur la collecte, le stockage et le traitement systématiques des données d'analyse et d'évaluation de la vulnérabilité») met fortement l'accent sur la notion de vulnérabilité (sécurité alimentaire/changements climatiques) et ne restitue peut-être pas toute la complexité inhérente à la DDTS;</p> <p>3) La définition actuelle de «système de suivi» ne tient pas compte des aspects socioéconomiques de la DDTS;</p> <p>4) Certains pays développés ont indiqué ne pas savoir au juste si l'indicateur devait rendre compte: a) des engagements financiers pris pendant la période considérée sur le terrain; b) des projets qui ont reçu un appui</p>	<p>Recommandations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Nécessité de clarifier la définition et l'approche méthodologique de l'indicateur de résultats relatif au «système de suivi»;</p> <p>2) Nécessité de laisser la possibilité de communiquer des informations qualitatives sur les systèmes nationaux/régionaux de suivi de la DDTS signalés par les Parties.</p> <p>Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Les directives doivent être modifiées de façon à permettre une information plus qualitative sur cet indicateur, à titre d'exemple sur la nature du système de suivi ou sur les projets de mise en place d'un tel système;</p> <p>2) Les lignes directrices concernant cet objectif opérationnel doivent définir plus précisément la période couverte par le rapport.</p>

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
			financier et qui sont en cours d'exécution pendant la période considérée; ou c) de l'appui à la mise en place de systèmes de suivi qui ont été créés pendant la période considérée.	<p>Points de méthode particuliers à clarifier après la dixième session de la Conférence des Parties:</p> <p>1) En quoi est censé consister un système de suivi propre à la DDTS? En quoi est censé consister un système de suivi environnemental couvrant partiellement la DDTS? (À titre d'exemple, un système de suivi météorologique peut-il justifier une réponse positive à cette question?)</p> <p>2) Un système de suivi qui ne soit pas un système de suivi environnemental, mais prenne en compte les aspects socioéconomiques de la DDTS, peut-il être considéré comme un système de suivi de la DDTS?</p>
3.3	CONS-O-10	Nombre des PMA/PASR/PAR révisés attestant que les facteurs déterminants de la DDTS et de leurs interactions sont connus ainsi que les interactions entre la DDTS, d'une part, les changements climatiques et la biodiversité, d'autre part	<p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>Voir les observations notées plus haut pour l'indicateur n° CONS-O-5 concernant l'alignement des PAN</p>	<p>Recommandations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Le CST est invité à donner aux Parties des conseils concernant la meilleure façon de procéder à un bilan fondé sur les connaissances et à une analyse des lacunes dans le cadre de l'alignement de leur PAN sur la Stratégie.</p>

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
3.5	CONS-O-11	Type, nombre et utilisateurs de systèmes de partage des connaissances pertinents pour la DDTS aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national décrits sur le site Web de la Convention	<p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Il ressort de l'analyse des indications fournies par les Parties que certaines d'entre elles ont fait figurer des systèmes d'information et des sites Web qui ne peuvent être considérés comme des systèmes de partage des connaissances;</p> <p>2) Les chiffres concernant le nombre d'utilisateurs se sont révélés très variables.</p>	<p>Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>Voir les observations notées plus haut pour l'indicateur n° CONS-O-5 concernant l'alignement des PAN.</p> <p>Recommandations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Le CST est invité à examiner les moyens d'intégrer dans les réseaux scientifiques et les systèmes connexes de transmission des connaissances les dispositifs de gestion des connaissances qui ont été signalés.</p> <p>Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Les directives doivent être plus précises sur ce qui peut figurer comme système de gestion des connaissances et des exemples doivent être fournis.</p>

<i>Résultat</i>	<i>N° de l'indicateur</i>	<i>Désignation de l'indicateur</i>	<i>Observations</i>	<i>Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC</i>
4.1 4.2	CONS-O-13	Nombre de pays et d'entités sous-régionales et régionales (entités communiquant des informations) ayant entrepris de renforcer leurs capacités de lutte contre la DDTS sur la base d'une auto-évaluation de la capacité nationale ou d'autres méthodes ou instruments	<p>Observations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Du fait de problèmes méthodologiques, il est difficile d'orienter l'appui à fournir sur la base des données communiquées jusqu'à présent.</p> <p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Des problèmes de délais pour la collecte des données pertinentes ont été évoqués par certaines Parties.</p> <p>2) Certaines Parties ont signalé des difficultés à décider si un programme ou un projet doit être mentionné au titre de cet indicateur du fait que les programmes et les projets ont presque toujours une composante de renforcement des capacités.</p>	<p>Points de méthode particuliers à clarifier après la dixième session de la Conférence des Parties:</p> <p>1) Comment calculer le nombre d'utilisateurs d'un site Internet qui sert de système de gestion des connaissances? Évaluer l'utilité de cette information.</p> <p>Recommandations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) L'expression «initiative de renforcement des capacités» mériterait d'être précisée sur le plan méthodologique pour parvenir à une plus grande harmonisation dans les informations fournies par les pays parties.</p> <p>Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Les directives devraient fournir des indications précises sur ce qu'il faut entendre par plans/programmes/projets de renforcement des capacités «principaux».</p> <p>2) Les directives devraient être étoffées pour inclure davantage d'éléments qualitatifs concernant la taille, la portée, l'efficacité et l'état d'avancement des initiatives signalées.</p>

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
			<p>3) L'indicateur remplirait mieux son rôle s'il ne se bornait pas à évaluer seulement le nombre d'initiatives, mais tentait aussi de mesurer la taille et éventuellement le domaine d'application des initiatives.</p> <p>4) Pour les pays qui sont à la fois des pays touchés et des pays développés, le modèle de cet indicateur ne permet pas en l'état de faire rapport convenablement, car il est en partie conçu pour rendre compte de l'aide reçue et il est difficile de fournir des éléments sur les initiatives qui sont financées uniquement au moyen de ressources nationales.</p> <p>5) Certains pays développés ont signalé qu'ils ne savaient pas précisément si l'indicateur devait rendre compte: a) des engagements financiers pris pendant la période considérée sur le terrain; b) des projets qui ont reçu un appui financier et sont en cours d'exécution pendant la période considérée; c) de l'appui à des activités de renforcement des capacités qui ont été mises en place pendant la période considérée.</p> <p>6) La question de la contribution nationale à l'objectif n'a pas été jugée très pertinente car il n'existe pratiquement pas de pays qui n'ait aucun projet ou plan de renforcement des capacités liées à la DDTs.</p>	<p>3) Les directives devraient être assouplies pour permettre les rapports émanant de Parties qui sont à la fois des pays touchés et des pays développés.</p> <p>4) Les directives concernant cet objectif opérationnel doivent indiquer plus clairement la période sur laquelle doit porter le rapport.</p> <p>Points de méthode particuliers à clarifier après la dixième session de la Conférence des Parties:</p> <p>1) Qu'entend-on par renforcement des capacités?</p> <p>2) Qu'entend-on par développement des capacités?</p> <p>Commentaire:</p> <p>1) La question de la définition de la contribution nationale à l'objectif devra peut-être être revue à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie.</p>

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
5.1	CONS-O-14	Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales ou régionales dont les cadres d'investissement mis en place dans le contexte de la SFI et du Mécanisme mondial ou dans le contexte d'autres stratégies de financement intégrées sont conçus de manière à avoir un effet de levier sur les ressources nationales, bilatérales et multilatérales destinées à combattre la désertification et la dégradation des terres	<p>Observations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Le simple fait qu'un CII existe n'a pas été considéré comme un indicateur suffisant pour s'assurer qu'il mobilise le financement nécessaire à la mise en œuvre de la Convention.</p> <p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Pour les pays qui sont à la fois des pays touchés et des pays développés, le modèle de cet indicateur ne permet pas en l'état de faire rapport convenablement, et il est difficile de fournir des renseignements sur les initiatives qui sont financées uniquement au moyen des ressources nationales.</p> <p>2) Certains pays développés ont indiqué ne pas savoir précisément si l'indicateur devait rendre compte: a) des engagements financiers pris pendant la période considérée sur le terrain; b) des projets qui ont reçu un appui financier et sont en cours d'exécution pendant la période considérée; ou c) de l'appui à la mise en place de CII qui ont été créés pendant la période considérée.</p> <p>3) Certains pays n'étaient pas certains si, dans la réponse à la première question («Votre pays a-t-il mis en place un cadre d'investissement intégré?»), il fallait indiquer la situation pour la période 2008-2009 ou la situation au moment de la présentation du rapport (2010).</p>	<p>Recommandations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Une étude approfondie de la fonctionnalité et de l'efficacité des CII existants s'impose pour obtenir des informations plus exactes au cours du processus de présentation de rapports.</p> <p>2) Il a été demandé de définir plus clairement l'expression «cadre d'investissement intégré» afin d'aider les Parties à fournir, à l'échelon national, des informations plus précises.</p> <p>3) Il faudrait envisager à l'avenir de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des cadres d'investissement.</p> <p>4) Il faut continuer d'analyser en détail les difficultés auxquelles se heurtent les pays parties dans l'établissement de CII, de façon à fournir de solides orientations permettant d'atteindre les objectifs correspondants.</p> <p>Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Les directives concernant cet objectif opérationnel doivent indiquer plus clairement la période qui fait l'objet du rapport.</p>

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
5.2	CONS-O-15	Montant des ressources financières fournies par les pays parties développés pour la lutte contre la DDTS	<p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Dans le cadre de l'établissement des rapports, cet indicateur demande beaucoup de temps car il suppose la collecte de nombreuses données.</p> <p>2) La qualité de l'information dépend pour beaucoup de la qualité et de l'exhaustivité de l'information fournie dans le cadre de l'annexe financière type et de la fiche de suivi des projets et programmes.</p> <p>3) Certaines Parties ont indiqué ne pas savoir si elles devaient inclure ou non les contributions multilatérales.</p> <p>4) Certaines Parties ne savaient pas si elles devaient inclure les contributions versées à des organisations œuvrant au niveau national ou se concentrer sur les engagements liés à des projets en matière de DDTS qui aident directement les pays parties touchés.</p>	<p>Recommandations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Nécessité de clarifier les directives pour la communication d'informations au regard de l'indicateur de résultat CONS-O-15.</p> <p>Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Le processus d'établissement de rapports doit ménager des délais suffisants pour la collecte et la vérification des données.</p> <p>2) Des bases de données conçues à cet effet aideraient à accélérer la collecte et la vérification des données.</p> <p>3) Des modifications doivent être apportées à la fiche de suivi des projets et programmes et à l'annexe financière type pour faciliter la présentation d'informations au titre de cet indicateur.</p> <p>4) Les engagements financiers dont il convient de rendre compte pour cet indicateur doivent être indiqués plus clairement.</p>
5.2	CONS-O-16	Caractère suffisant, fourniture en temps voulu et prévisibilité des ressources financières mises à disposition par les pays parties développés pour la lutte contre la DDTS	<p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p>	<p>Commentaire:</p> <p>1) L'indicateur est centré actuellement sur le caractère suffisant, la fourniture en temps voulu et la prévisibilité. Des indications supplémentaires peuvent figurer dans l'analyse qualitative.</p>

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
5.3	CONS-O-17	Nombre de projets relatifs à la DDTS soumis avec succès pour financement aux institutions financières internationales, aux mécanismes et aux fonds internationaux de financement, y compris le FEM	<p>1) Certains pays ont suggéré de prendre en considération d'autres aspects, outre le caractère suffisant, ponctuel et prévisible de la contribution.</p> <p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Dans le cadre de l'établissement des rapports, cet indicateur demande beaucoup de temps car il suppose la collecte de nombreuses données.</p> <p>2) La collecte de données pour cet indicateur suppose une interaction poussée avec les spécialistes des finances d'un grand nombre d'organismes. Cela exige un effort considérable et rend l'indicateur peu économique.</p> <p>3) La qualité de l'information dépend pour beaucoup de la qualité et de l'exhaustivité de l'information fournie au moyen de l'annexe financière type et de la fiche de suivi des projets et programmes.</p> <p>4) Le modèle actuel ne permet pas de faire figurer des propositions de projets dont le financement doit être assuré au moyen de ressources nationales – c'est un aspect particulièrement important pour les pays et régions où les budgets nationaux sont une source essentielle de financement des projets liés à la DDTS.</p>	<p>Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Le processus d'établissement de rapports doit ménager des délais suffisants pour la collecte et la vérification des données.</p> <p>2) Des bases de données conçues à cet effet contribueraient à accélérer la collecte et la vérification des données.</p> <p>3) Des modifications doivent être apportées à la fiche de suivi des projets et programmes et à l'annexe financière type pour faciliter la présentation d'informations au titre de cet indicateur.</p> <p>Commentaire:</p> <p>1) L'indicateur renvoie actuellement à des projets internationaux. Au cours de l'évaluation à mi-parcours, des possibilités importantes pourraient se présenter d'élargir le champ d'application de l'indicateur pour tenir compte des projets dont le financement est à l'échelle nationale.</p>

Résultat	N° de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC
Résultat		Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:		Commentaire
5.4			Certaines Parties ont noté que le modèle de présentation ne comporte pas d'indicateurs pour le résultat 5.4 de la Stratégie sur le «financement novateur» («Des sources et des mécanismes de financement novateurs sont recherchés pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse, notamment auprès du secteur privé, par le jeu de mécanismes fondés sur le marché, dans le cadre d'organisations commerciales, auprès de fondations et d'organisations de la société civile et par le biais d'autres mécanismes de financement visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que la réduction de la faim et de la pauvreté»).	La nécessité d'introduire un indicateur supplémentaire pourrait être étudiée lors de l'évaluation à mi-parcours.
5.5	CONS-O-18	Montant des ressources financières et types de mesures incitatives ayant facilité l'accès des pays parties touchés à la technologie	<p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Certaines Parties ont signalé une difficulté à définir les transferts de technologie.</p> <p>2) Certaines Parties ont signalé une difficulté à comprendre la façon de faire le lien entre une initiative ou une incitation et un transfert effectif de technologie (résultat).</p> <p>3) Cette partie ne permet pas une étude ni une compréhension approfondie des questions liées au transfert de technologie.</p> <p>4) Certaines Parties ont signalé une difficulté à ventiler les données par année.</p>	<p>Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Des informations qualitatives devraient être incluses afin de rendre compte de certains aspects et du caractère des transferts de technologie.</p> <p>Points de méthode particuliers à clarifier après la dixième session de la Conférence des Parties:</p> <p>1) Quelles activités relèvent du transfert de technologie (assistance technique, aide matérielle, logiciels, etc.)? Dans quels domaines?</p> <p>2) Que faut-il entendre par incitation?</p>

III. Modifications à apporter à l'annexe financière type et à la fiche de suivi des projets et programmes

Observations

Observations faites à la neuvième session du CRIC:

- 1) Certaines Parties ont souligné le fait que les aspects à renseigner dans l'annexe financière type et la fiche de suivi des projets et programmes sont sujets à des interprétations différentes;
- 2) Certaines Parties ont souligné que l'analyse aurait dû faire plus nettement la distinction entre les engagements des pays en développement touchés et des pays en transition touchés (ressources nationales), les engagements des pays développés non touchés (aide publique au développement) et les engagements des pays développés touchés (les ressources mobilisées pour la lutte contre la DDTS étant à différencier des ressources mobilisées pour la coopération internationale dans ce domaine);
- 3) Certaines Parties ont mis en cause la façon dont les marqueurs de Rio étaient utilisés sur le plan quantitatif.

Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du Mécanisme mondial:

- 1) Une large majorité de pays a reconnu la pertinence de cette partie du rapport et a estimé que la collecte d'informations au moyen de l'annexe financière type et de la fiche de suivi des projets et programmes était un processus très pertinent qui contribuerait à réunir des connaissances qui font généralement défaut sur les flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention. Néanmoins, la brièveté des délais de présentation, jointe au degré de coordination indispensable entre les centres de liaison et leurs interlocuteurs nationaux et internationaux respectifs (ministères des finances, donateurs, organismes des Nations Unies, IFI, etc.) crée certains obstacles à la collecte des renseignements demandés;
- 2) Aussi bien que pour l'annexe financière type que pour la fiche de suivi des projets et programmes, il a été estimé que le modèle de présentation et les directives actuels demandaient trop d'informations et un niveau de détail excessif. Une simplification des deux modèles a été recommandée et le regroupement des deux modèles en un seul formulaire financier a été vivement recommandé par plusieurs Parties. Cette recommandation illustre peut-être la difficulté de plusieurs pays à comprendre les différences entre l'annexe financière type et la fiche de suivi des projets et programmes et la raison d'être des deux modèles. Les pays parties développés ont ainsi estimé en général que l'annexe financière type était l'outil le plus approprié et que la fiche de suivi des projets et programmes concernait davantage les pays bénéficiaires;

Recommandations pour suite à donner à la dixième session de la Conférence des Parties

Recommandations faites à la neuvième session du CRIC:

La question des interprétations différentes concernant les aspects à renseigner dans l'annexe financière type et la fiche de suivi des projets et programmes doit être clarifiée dans les directives révisées pour l'établissement de rapports.

- 1) Le Mécanisme mondial doit affiner encore son analyse des flux financiers;
- 2) Des travaux plus poussés doivent être effectués sur la question de l'utilisation des marqueurs de Rio sur le plan quantitatif en prévision du prochain cycle de présentation de rapports.

Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du Mécanisme mondial:

- 1) Améliorer la coordination de manière à pouvoir effectuer un ensemble de tests de cohérence, en particulier des tests d'ordre de grandeur;
- 2) Proposer des liens à établir entre les données provenant des donateurs et celles provenant des Parties touchées, en vue de faciliter la communication d'informations et d'éviter les doubles emplois (et d'assurer la cohérence à l'échelle mondiale);

Observations

- 3) L'introduction de catégories comme les marqueurs de Rio, les codes d'activité pertinents et les codes-objet de l'OCDE dans le processus d'information de la Convention a suscité des inquiétudes du fait que pour la plupart des projets, il n'existait pas de catégories de ce type dans les bases de données existantes. Il allait être nécessaire de modifier a posteriori les valeurs pertinentes pour des volumes d'informations importants dont les centres de liaison nationaux et les autres services chargés de l'établissement des rapports avaient peu l'habitude. Pour alléger la charge de travail liée à l'établissement des rapports, certains pays développés ont suggéré de rapprocher les modèles de l'annexe financière type et de la fiche de suivi des projets et programmes et le système de présentation des rapports des donateurs de l'OCDE. Il a également été recommandé par plusieurs parties prenantes d'étudier les moyens d'assurer une présentation coordonnée des rapports entre pays bénéficiaires et donateurs;
- 4) L'une des caractéristiques de conception les plus critiquées du portail du PRAIS avait une incidence particulière sur la convivialité des modèles de l'annexe financière type et de la fiche de suivi de projets et programmes accessibles sur le portail. La présentation des différentes questions une par une à l'écran rendait particulièrement fastidieuse et longue la saisie de projets et de données en grand nombre. La mise au point d'une fonctionnalité permettant d'importer automatiquement les données relevant de l'annexe financière type et de la fiche de suivi des projets et programmes préalablement recueillies dans un tableau Excel apparaissait fondamentale pour que les pays puissent rendre compte d'un grand nombre d'initiatives (particulièrement utile pour les pays développés).

*Recommandations pour suite à donner
à la dixième session de la Conférence des Parties*

- 3) Simplifier les questions et assurer la cohérence en utilisant des tableaux appropriés (par exemple, demander dans quels pays ont lieu les initiatives, puis établir l'annexe sous-régionale et régionale à partir de ces éléments);
- 4) Proposer des valeurs par défaut pour les paramètres principaux.

IV. Améliorations à apporter à la communication d'informations supplémentaires

Observations

Recommandations pour suite à donner à la dixième session de la Conférence des Parties

Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:

- 1) Plusieurs pays ont estimé que la possibilité de donner son avis sur les indicateurs à la rubrique «Processus itératif concernant les indicateurs» était insuffisante;
- 2) Certaines Parties ont estimé que les informations relatives à la mise en œuvre du PAN n'étaient pas suffisamment mises en valeur dans le modèle.

Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience ainsi que de l'analyse du secrétariat:

- 1) Des formulaires spécifiques pour les observations concernant chaque indicateur pourraient être ajoutés à la fin de chaque modèle, afin notamment de permettre une évaluation plus qualitative et d'offrir la possibilité de préciser la méthode et de communiquer les métadonnées pertinentes;
- 2) Un modèle plus détaillé devrait être mis à disposition pour la communication d'informations sur l'état d'avancement du PAN.

V. Modification des procédures d'établissement de rapports

8. Outre les observations concernant les indicateurs de résultats, l'annexe financière type, la fiche de suivi des projets et programmes et la partie consacrée aux informations supplémentaires, les Parties ont formulé des observations sur divers autres aspects du processus d'établissement de rapports. Cinq thèmes importants ressortent de l'analyse:

- a) Les délais impartis;
- b) La collecte, la gestion et le contrôle de la qualité des données (y compris la coordination au niveau national);
- c) Le renforcement des capacités;
- d) Le financement;
- e) Les questions liées au fonctionnement du portail du PRAIS (collecte des données à l'échelle mondiale).

9. On trouvera une présentation détaillée de ces thèmes dans le tableau ci-après, avec des suggestions quant aux améliorations à apporter et aux dispositions à prévoir. Les questions relatives au contrôle de la qualité des données du point de vue de l'utilisation qui en est faite par le secrétariat et le Mécanisme mondial pour les besoins de la synthèse et de l'analyse préliminaire de l'information communiquée par les Parties sont examinées dans le document ICCD/CRIC(10)/14.

<i>Problème</i>	<i>Observations</i>	<i>Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC</i>
Délais impartis	<p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Les délais impartis ont posé des problèmes significatifs au cours du cycle de présentation de rapports 2010 et ont nécessairement eu une incidence sur l'exhaustivité des rapports et la qualité des renseignements qui y figurent. La collecte et l'analyse des données, le renforcement des capacités, les consultations et les processus officiels d'agrément et de présentation au niveau national prennent du temps. Bon nombre de Parties ont estimé qu'elles devraient disposer de six mois pour établir les rapports.</p>	<p>Recommandations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Le processus de présentation de rapports devrait prévoir à l'avenir un délai suffisant pour la collecte systématique de données, le contrôle de la qualité et la validation des rapports qui peuvent influencer sur la façon dont le Comité analyse les informations qui se dégagent du processus.</p> <p>2) Il conviendrait de fixer un calendrier plus réaliste pour la présentation des rapports futurs, compte tenu de la programmation des sessions auxquelles le CRIC examine les informations reçues des Parties et des autres entités concernées.</p>
Collecte, gestion et contrôle de la qualité des données	<p>Observations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) On a souligné l'importance de mettre au point des bases de données nationales satisfaisantes pour l'établissement des rapports, rendues possibles par une aide financière et technique adéquate – qui garantiraient la continuité dans le processus de notification, et l'accent a été mis sur une infrastructure d'information facile d'accès pouvant servir à des fins d'établissement des rapports.</p> <p>2) Des inquiétudes ont été exprimées quant au processus à mettre en place au niveau national, qui suppose de sensibiliser davantage les principales parties prenantes afin de mieux coordonner la collecte des données et d'améliorer l'approche participative requise.</p>	<p>Recommandations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) L'existence de bases de données nationales devrait être inscrite dans le projet de système PRAIS afin de garantir que les Parties constituent sans relâche un réseau de surveillance au niveau national permettant d'accéder aisément à l'information, lorsqu'elle est nécessaire.</p> <p>2) Le secrétariat devrait établir un cadre cohérent propre à garantir la qualité des données.</p> <p>3) Il faudrait renforcer les capacités de collecte et de gestion de données pour le système PRAIS.</p>

<i>Problème</i>	<i>Observations</i>	<i>Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC</i>
	<p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) La plupart des Parties recueillaient une bonne partie de leurs données dans le cadre de réunions et d'ateliers, ainsi que lors de contacts directs avec chacun des acteurs concernés, notamment des entretiens, des réunions, des échanges par courrier électronique, des questionnaires structurés et des accès directs à des bases de données. Nombre d'entre elles ont cependant signalé un problème d'accessibilité et de disponibilité des données, qui s'expliquait très souvent par un problème de coordination entre les ministères et les autres institutions concernées, s'agissant par exemple d'avoir accès à des données sensibles ou de faire coordonner/approuver le rapport en vue de sa présentation. Même quand les données souhaitées étaient disponibles et accessibles, l'information était souvent dispersée et n'était pas collectée/organisée systématiquement de manière à favoriser la présentation du rapport conformément aux normes et prescriptions du système PRAIS.</p>	<p>Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) Des mécanismes de coordination comme les organes nationaux de coordination jouent un rôle important dans le processus de notification et devraient être revalorisés et/ou renforcés car ils sont les mieux placés pour superviser les initiatives de collaboration multipartenaires et sont un cadre adapté pour l'exercice partagé des responsabilités incombant aux acteurs nationaux en matière de présentation de rapports au titre de la Convention.</p> <p>2) Afin d'assurer une meilleure qualité de rapports lors du prochain cycle, il importe que toutes les Parties mettent en place et/ou entretiennent les systèmes nécessaires à la collecte des données requises. Cela doit s'accompagner d'une amélioration des systèmes de gestion de l'information du centre national de liaison, avec la pleine participation de tous les acteurs concernés.</p> <p>3) La version améliorée du portail du PRAIS doit être un outil de travail accessible en permanence aux centres de liaison nationaux et serait susceptible de compléter les systèmes de suivi au niveau national.</p>

<i>Problème</i>	<i>Observations</i>	<i>Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC</i>
<p>Renforcement des capacités (y compris des centres de référence) et financement</p>	<p>Observations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Il a été vivement préconisé de renforcer davantage les capacités.</p> <p>2) L'aide financière au processus du système PRAIS est insuffisante.</p> <p>Observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) La capacité des centres de référence à assurer un appui technique pendant le processus de notification est influencée par des facteurs comme le fait qu'ils n'ont pas clairement pour mandat d'appuyer la mise en œuvre de la Convention et l'expérience passée des processus de notification au titre d'AME, l'absence de relations avec des processus d'intégration régionaux, l'absence de moyens de créer des synergies entre l'appui au processus de notification et les activités de rationalisation (coût-efficacité de l'appui), etc.</p>	<p>Observations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <p>1) Pour que les centres de référence gagnent en efficacité et jouent un rôle approprié dans la présentation des rapports futurs, il faudrait en préciser plus avant le rôle et le mandat.</p> <p>2) Le secrétariat devrait prévoir un mandat détaillé pour la participation future des centres de référence au processus de présentation de rapports. Les pays parties devraient être associés au processus d'élaboration du mandat concernant les procédures de sélection, les centres de référence et la sélection de ces centres.</p> <p>3) Une aide financière adéquate devrait être apportée en vue du prochain cycle de présentation de rapports.</p> <p>Recommandations fondées sur les observations provenant des rapports des Parties, du rapport de l'atelier à l'intention des centres de référence et des rapports des centres sur les leçons de leur expérience, ainsi que de l'analyse du secrétariat:</p> <p>1) L'efficacité des centres de référence devrait être accrue en prévoyant certaines activités au niveau national (facilitation, missions d'appui, etc.) et en développant les possibilités d'interactions régionales et sous-régionales (prévoir un atelier supplémentaire pour les échanges d'expériences et la résolution de problèmes).</p> <p>2) Dans la mesure où il sera rendu compte des indicateurs d'impact à partir du cycle de présentation de rapports 2012, ce qui accroîtra encore la complexité du processus, il semble évident que la qualité des rapports futurs dépendra encore davantage de la disponibilité de fonds suffisants pour la collecte et l'analyse des données.</p> <p>3) Les prescriptions différentes des AME en matière de présentation de rapports continuent de représenter une charge significative pour les centres de liaison nationaux, et il serait possible d'harmoniser le nouveau système avec les exigences multiples découlant d'autres conventions, s'agissant en particulier de tirer pleinement parti des synergies en créant des bases de données intégrées sur les questions d'environnement.</p>

<i>Problème</i>	<i>Observations</i>	<i>Recommandations pour suite à donner à la dixième session du CRIC</i>
Portail du PRAIS	<p>Observations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Certaines Parties ont relevé des difficultés techniques ayant trait à la convivialité du portail du PRAIS. 2) Les rapports produits à partir du portail du PRAIS ne constituent pas un bon outil de sensibilisation au niveau national. 	<p>Recommandations faites à la neuvième session du CRIC:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Des mesures devraient être prises pour remédier aux dysfonctionnements du système dans la perspective de son utilisation future, s'agissant également de la disponibilité des modèles et des documents de référence dans toutes les langues officielles. 2) Des modèles/formulaires hors connexion de présentation des rapports devraient être prévus à l'intention des pays qui ont des difficultés d'accès à Internet. 3) La configuration technique du portail du PRAIS devrait être simplifiée de façon à réduire au minimum le nombre de pays auquel le processus de présentation de rapports pose des difficultés. 4) Le secrétariat devrait poursuivre ses travaux visant à améliorer le portail du PRAIS, afin d'en garantir l'interactivité et d'améliorer la diffusion de l'information transitant par ce portail, en tenant compte des avis formulés par les entités concernées sur ses caractéristiques. 5) Les rapports produits à partir du portail du PRAIS devraient être améliorés. 6) Il est urgent d'achever la mise au point du portail pour le prochain cycle de présentation de rapports, en remédiant aux lacunes constatées dans les précédents rapports et en élaborant des directives pour la mise en œuvre des PASR/PAR, et d'organiser ensuite un atelier de renforcement des capacités réunissant les acteurs concernés.

VI. Conclusions et recommandations

10. Le premier cycle de présentation de rapports au titre des nouvelles procédures a reçu un large soutien des Parties et a été considéré en général comme une étape importante vers la pleine mise en œuvre de rapports quantitatifs fondés sur des indicateurs et des objectifs. Les entités soumettant des rapports ainsi que les institutions et les organes subsidiaires de la Convention ont investi des efforts importants dans ce processus qui devrait encore nécessiter un long apprentissage. Les possibilités qui ont été offertes aux Parties vont au-delà de leurs obligations actuelles en matière de présentation de rapports. L'élaboration des rapports nationaux s'est avérée utile non seulement comme moyen de suivre l'application de la Convention au niveau national, mais aussi comme outil de planification. Bon nombre de Parties ont saisi cette occasion pour évaluer leurs besoins en renforcement des capacités, mieux comprendre les besoins en matière de collecte, de disponibilité et d'accessibilité des données, et aborder la coordination entre tous les acteurs concernés par l'application de la Convention et l'établissement des rapports. C'est aussi la raison pour laquelle bon nombre de pays ont souligné l'intérêt de mieux relier le suivi des plans d'action nationaux avec les exigences du processus de présentation de rapports. L'importance de systèmes de suivi solides et bien gérés est essentielle à cet égard.

11. Le nouveau système de présentation de rapports vise en dernière analyse à aider les Parties à évaluer l'état de la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie et à exploiter l'information recueillie dans le cadre du processus pour améliorer l'élaboration des politiques, la sensibilisation et la communication ainsi que pour continuer de rationaliser l'action menée aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Le portail du PRAIS, qui est l'instrument utilisé au niveau mondial pour la collecte, le traitement et l'analyse des données présentées par les Parties et les autres entités soumettant des rapports, dans le cadre du processus de présentation de rapports et au-delà, doit être placé au cœur du nouveau système de gestion des connaissances actuellement mis en place pour la Convention, et doit être un moyen important pour les Parties de diffuser les connaissances au sujet de la Convention.

12. Les indicateurs de résultats doivent faire l'objet d'une évaluation complète de leur utilité pour le suivi de l'application de la Convention au moment de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie lors de la onzième session de la Conférence des Parties en 2013. De toute évidence, une certaine simplification des modèles de présentation des rapports, des précisions d'ordre méthodologique ainsi qu'un meilleur équilibre entre les éléments quantitatifs et qualitatifs dont il est rendu compte seront néanmoins nécessaires afin d'améliorer la qualité des rapports au cours du prochain cycle de présentation.

13. Des délais de présentation plus réalistes sont un autre élément important afin d'améliorer le processus de présentation de rapports. Il est apparu clairement au cours du premier cycle de présentation de rapports que tous les acteurs (Parties, autres entités soumettant des rapports, institutions et organes de la Convention et organisations de la société civile) ont besoin de délais suffisants pour mener à bien les activités nécessaires à la présentation de rapports et d'analyses de qualité. L'accès en temps utile à des ressources financières suffisantes et prévisibles est également indispensable à la réussite du processus. Le renforcement des capacités doit demeurer une préoccupation constante parallèlement à la mise en place et à la gestion courante des systèmes de suivi nationaux.

14. **Compte tenu des observations recueillies dans le présent document, les Parties présentes à la dixième session du CRIC voudront peut-être examiner les recommandations présentées plus haut et proposer à la dixième session de la Conférence des Parties:**

a) **De demander au secrétariat et au Mécanisme mondial de mettre en œuvre les améliorations nécessaires en vue du cycle de présentation de rapports 2012;**

b) **De fixer un calendrier approprié à la onzième session du CRIC pour examiner la question des informations supplémentaires ayant trait à l'évaluation de la mise en œuvre et la question des rapports relatifs aux indicateurs d'impact.**
